

jectures au sujet des motifs qui inspiraient le Gouvernement de Pékin, M. Pearson souligna à nouveau, le 16 novembre, que la politique canadienne avait, dès le début des hostilités, visé à limiter et à localiser, dans la mesure du possible, le conflit. Conformément à cette ligne de conduite, M. Pearson recommanda le 5 décembre, que l'on s'efforce, à condition que la situation militaire se stabilise, d'obtenir une trêve suivie de négociations, "embrassant peut-être d'autres sujets que la Corée"; ce projet de M. Pearson comportait la participation des communistes chinois aux négociations.

Sous l'impulsion de l'Inde, treize pays de l'Asie et du Proche-Orient ont présenté à la Commission politique, le 12 décembre, une résolution recommandant la création d'un comité de trois membres, comprenant le Président de l'Assemblée, M. Entezam, qui serait chargé de "déterminer les principes suivant lesquels on pourrait obtenir une suspension d'armes". La Commission politique a décidé d'accorder la priorité à cette résolution. Elle fut adoptée par l'Assemblée le 14 décembre par 52 voix contre 5 (bloc soviétique) et une abstention (Chine). M. Entezam désigna ensuite deux autres membres, sir Benegal Rau et M. Pearson, pour constituer avec lui le Comité de suspension d'armes.

### **Japon**

La Mission canadienne de liaison au Japon, qui a succédé à l'ancienne légation du Canada dans ce pays, a fait parvenir au Gouvernement, depuis 1946, des rapports précieux sur les événements de cette région. Son rôle a pris encore plus d'importance en 1950, du fait qu'elle est devenue le principal poste d'observation du Canada en Asie septentrionale. Etant la mission canadienne la plus proche du théâtre de guerre coréen, c'est elle qui se trouvait le mieux placée pour observer le conflit. En septembre a été établie à Tokyo la Mission militaire canadienne en Extrême-Orient; son chef est investi de la double fonction d'officier de liaison auprès du Commandement unifié et de conseiller militaire du Chef de la mission canadienne de liaison.

### **Traité de paix avec le Japon**

L'importance croissante qu'ont prise les affaires d'Asie en 1950 ont mis en relief la nécessité de conclure au plus tôt un traité de paix avec le Japon. A la suite d'une proposition formulée à la conférence des ministres des affaires étrangères du Commonwealth à Colombo, en janvier 1950, un Comité de travail pour le Traité de paix avec le Japon se réunit à Londres du 1er au 17 mai sous la direction des hauts commissaires des divers pays du Commonwealth. Ces réunions, auxquelles le Canada a participé, avaient pour but de permettre un libre échange de vues, au niveau officiel, sur les conditions précises du règlement japonais. Il n'y avait pas eu d'entretiens à ce sujet depuis la Conférence de Canberra sur le Traité de paix avec le Japon, en août 1947.